

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 nov. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 4

Page 1/13

Wahl EPUR-AC Pulver

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Wahl EPUR-AC Pulver

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

agent nettoyant et désinfectant

Nettoyant pour installation de traite

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

SL: Durée de vie utile

Secteur d'utilisation [SU]

SU 4: Fabrication de produits alimentaires

Catégories de produits [PC]

PC 8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

PC 35: Produit de lavage et de nettoyage

Catégories de processus [PROC]

PROC 5: Mélange dans des processus par lots

PROC 8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

PROC 8b: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC 9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC 19: Activités manuelles avec contact physique de la main

PROC 26: Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante

PROC 28: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC 2: Formulation dans un mélange (mélanges)

ERC 8a: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Wahl GmbH

Schlosserstr. 5

87463 Dietmannsried

Germany

Téléphone: +49 (0) 8374 58093-0

Télécopie: +49 (0)8374 58093-99

E-mail: info@agrar-fachversand.com

Site web: www.agrar-fachversand.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 nov. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 4

Page 2/13

Wahl EPUR-AC Pulver

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 (0)151 12110227, +49 (0)6321 91280 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Corr. 1</i>)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 2</i>)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS07
Point d'exclamation



GHS09
Environnement

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

métasilicate de disodium; Natriumdichlorisocyanurat

Consignes en cas de risques pour la santé

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence Prévention

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 nov. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 4

Page 3/13

Wahl EPUR-AC Pulver

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges:

39,5 % pourcent du mélange se compose d'un ou d'éléments présentant une toxicité aiguë inconnue (par inhalation).

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible






RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Mixture des composants subséquents et d'autres composants à faible risque.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 497-19-8 N°CE: 207-838-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485498-19-XXXX	carbonate de sodium Eye Irrit. 2  Attention H319	30 - ≤ 50 pds %
n°CAS: 6834-92-0 N°CE: 229-912-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119449811-37-XXXX	métasilicate de disodium STOT SE 3, Skin Corr. 1B   Danger H314-H335	15 - ≤ 30 pds %
n°CAS: 51580-86-0 N°CE: 220-767-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489371-33-XXXX	Sodium dichloroisocyanurate dihydrate Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Eye Irrit. 2, STOT SE 3   Attention H302-H319-H335-H410-EUH031	1 - ≤ 5 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 nov. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 4

Page 4/13

Wahl EPUR-AC Pulver

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire; Irritation des voies respiratoires

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, le produit peut former des gaz toxiques (chlore et des composés chlorés).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Procédures d'urgence:

Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Cueillir avec précaution en évitant la formation de poussières. Éliminer le matériel comme déchet dangereux, selon les conditions posées par les pouvoirs publics. Informer les pouvoirs publics en cas de dégagement de quantités élevées. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière: Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillière mouillée.

Pour le nettoyage:

Eau

Autres informations:

De très petites quantités peuvent être lavés avec abondamment d'eau (dilution < 0,1%).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 nov. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 4

Page 5/13

Wahl EPUR-AC Pulver

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Travailler avec aspiration s'il faut transvaser le produit. Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage. Mesures supplémentaires de protection respiratoire Filtre à particule très efficace (HEPA)

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Éviter l'encrassement du récipient (utiliser le couvercle original). Conserver à l'écart des sources de chaleur, stocker au frais et protégé du soleil. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

matériaux d'emballage:

Non appropriés: les récipients en métaux.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine et avec le couvercle original. Stocker dans un endroit bien ventilé apte au stockage des substances chimiques.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker avec les acides - danger de l'échauffement spontanée et formation de gaz toxique (chlore) en cas de contact.

Classe de stockage: 8B - Substances corrosives non combustibles

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Mesures hygiéniques: Tenir à l'écart des aliments, boissons et fourrage. Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail. Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Détergent et désinfectant pour application industrielle.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 nov. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 4

Page 6/13

Wahl EPUR-AC Pulver

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
carbonate de sodium n°CAS: 497-19-8	10 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, local
carbonate de sodium n°CAS: 497-19-8	5 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, local
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0	6,22 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0	1,55 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, systémique
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0	1,49 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0	0,74 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② dermique, à long terme, systémique
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0	0,74 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② par voie orale, à long terme, systémique
Sodium dichloroisocyanurate dihydrate n°CAS: 51580-86-0	8,11 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
Sodium dichloroisocyanurate dihydrate n°CAS: 51580-86-0	1,99 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, systémique
Sodium dichloroisocyanurate dihydrate n°CAS: 51580-86-0	2,3 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
Sodium dichloroisocyanurate dihydrate n°CAS: 51580-86-0	1,15 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② dermique, à long terme, systémique
Sodium dichloroisocyanurate dihydrate n°CAS: 51580-86-0	1,15 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② par voie orale, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0	7,5 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0	1 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0	1 000 mg/l	① PNEC Station d'épuration
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0	7,5 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique
Sodium dichloroisocyanurate dihydrate n°CAS: 51580-86-0	0 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Sodium dichloroisocyanurate dihydrate n°CAS: 51580-86-0	1,52 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Sodium dichloroisocyanurate dihydrate n°CAS: 51580-86-0	0,59 mg/l	① PNEC Station d'épuration
Sodium dichloroisocyanurate dihydrate n°CAS: 51580-86-0	7,56 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Sodium dichloroisocyanurate dihydrate n°CAS: 51580-86-0	0,756 mg/kg	① PNEC terre
Sodium dichloroisocyanurate dihydrate n°CAS: 51580-86-0	0,002 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 nov. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 4

Page 7/13

Wahl EPUR-AC Pulver

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

inconnu

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués.

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Caoutchouc butyle

CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)

FKM (caoutchouc fluoré)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Contacter le fabricant des gants pour obtenir des informations sur le temps de pénétration du matériel.

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Respecter le concept de protection de la peau.

Protection respiratoire:

Si le produit est utilisé conforme à sa destination, une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil avec filtre à particules (EN 143)

Risques thermiques:

Stockage aux températures de +40°C ou plus résulte dans la dégradation accélérée du chlore actif.

Autres mesures de protection:

keine

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Indications diverses

n'est pas applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: solide

Couleur: blanc

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	12	20 °C		1% de solution dans l'eau
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non déterminé</i>			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non applicable</i>			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	<i>non déterminé</i>			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 nov. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 4

Page 8/13

Wahl EPUR-AC Pulver

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	862 g/l	20 °C		
Solubilité dans l'eau	0 - 10 %	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Avec une utilisation appropriée, le produit ne montre pas de réactions dangereuses. Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

Dégradation lente du chlore actif est inhérent au produit.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Stockage aux températures de +40°C ou plus résulte dans la dégradation accélérée du chlore actif.

10.5. Matières incompatibles

Le produit dégage spontanément du gaz toxique (chlore) au contact avec les acides.

Le concentré est corrosif pour les métaux - compatible avec l'acier fin en concentration d'utilisation.

Le chlore actif est dégradé rapidement en présence des ions métalliques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou en cas de contact avec des acides, le produit peut former du gaz toxique (chlore) et des chlorates.

Indications diverses

aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 nov. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 4

Page 9/13

Wahl EPUR-AC Pulver

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
497-19-8	carbonate de sodium	DL50 par voie orale: 2 800 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin) LC₅₀ Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/ brouillard): 2,3 mg/l (Rat)
6834-92-0	métasilicate de disodium	DL50 par voie orale: 1 152 - 1 349 mg/kg (Rat) LC₅₀ Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/ brouillard): >2,06 mg/l (Rat) DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Rat)
51580-86-0	Sodium dichloroisocyanurate dihydrate	DL50 par voie orale: 1 761 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 nov. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 4

Page 10/13

Wahl EPUR-AC Pulver

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
497-19-8	carbonate de sodium	EC₅₀ : 300 mg/l 4 d (poisson, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)) EC₅₀ : 200 mg/l 2 d (crustacés)
6834-92-0	métasilicate de disodium	LC₅₀ : 210 mg/l 4 d (poisson, Brachydanio rerio) EC₅₀ : 1700 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) EC₅₀ : 345,4 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Scenedesmus subspicatus) Inhibition de la courbe de croissance. EC₅₀ : 207 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Scenedesmus subspicatus) Inhibition du développement de la biomasse. NOEC : 180 mg/l 4 d (poisson, Brachydanio rerio)
51580-86-0	Sodium dichloroisocyanurate dihydrate	LC₅₀ : 0,23 mg/l 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Tête de boule, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)) EC₅₀ : 0,17 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) EC₅₀ : 0,5 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Euglena gracilis, Chlorella pyrenoidosa, Scenedesmus obliquus) NOEC : 756 mg/l 21 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) OCDE 215 NOEC : 121 mg/l 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
497-19-8	carbonate de sodium	non applicable	N'est pas bioaccumulative, n'est pas classifié PBT/vPvB.
6834-92-0	métasilicate de disodium	non applicable	
51580-86-0	Sodium dichloroisocyanurate dihydrate	Oui, rapide	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
51580-86-0	Sodium dichloroisocyanurate dihydrate	-0,0056	

Accumulation / Évaluation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information sur la mobilité dans le sol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 nov. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 4

Page 11/13

Wahl EPUR-AC Pulver

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
497-19-8	carbonate de sodium	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
6834-92-0	métasilicate de disodium	—
51580-86-0	Sodium dichloroisocyanurate dihydrate	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

inconnu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

le traitement des déchets doit se passer en conformité avec les règlements des pouvoirs publics.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

20 01 29 *	Détergents contenant des substances dangereuses
------------	---

*: Soumis à une documentation.

Remarque:

aucun

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Remarque:

Les récipients rincés sans étiquettes peuvent être éliminés par recyclage.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Autres recommandations de traitement des déchets:

aucun

13.2. Informations complémentaires

aucun

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)
14.1. N° UN	
UN 3262	UN 3262
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	
SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (contient silicates, troclosene sodium)	CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (contient silicates, troclosene sodium)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)





Date d'exécution: 4 nov. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 4

Page 12/13

Wahl EPUR-AC Pulver

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
 8	 8	
14.4. Groupe d'emballage		
II	II	
14.5. Dangers pour l'environnement		
	 POLLUANT MARINE	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ): 1 kg Quantités exceptées (EQ): Danger n° (code Kemler): 80 Code de classification: C6 code de restriction en tunnel: (E) Remarque:	Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ): 1 kg Quantités exceptées (EQ): Numéro EmS: F-A; S-B Remarque:	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autorisations:

Une autorisation n'est pas nécessaire au présent moment.

Limites d'utilisation:

Uniquement approprié pour l'utilisation industrielle.

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- E2 Danger pour l'environnement aquatique, dans la catégorie chronique 2

Le produit est concerné par la régulation sur les produits biocides EG528/2012. La classification et étiquetage du produit est conforme avec la régulation CLP (EG/1272/2008). Les composants sont, si requis, (pré)registrés selon REACH EG/1907/2008.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 nov. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 4

Page 13/13

Wahl EPUR-AC Pulver

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange: carbonate de sodium, métasilicate de disodium, dichloroisocyanurate de sodium

15.3. Informations complémentaires

aucun

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
-------	--

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Cette fiche de sécurité a été générée en utilisant les fiches de sécurité des fournisseurs de matériel et les informations données par la base de données GESTIS (<http://gestis.itrust.de>) de la DGUV (cooperative allemande des assurances contre les accidents)

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Corr. 1</i>)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 2</i>)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

16.6. Indications de stage professionnel

Les utilisateurs doivent être entraînés pour assurer une manipulation sûre avant le travail.

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente